



Le RESEAU

Éducation Routière

de l'Union des Syndicats de l'Écologie et de l'Équipement
USEE-CFDT

30 passage de l'Arche-92055 La Défense cedex

Cfdt.syndicat@i-carre.net

Tél. 01 40 81 24 00

www.cfdt-ufeem.org

HORS-SERIE

01 février 2009

Réforme du Permis de conduire

Les 15 mesures décidées par le Comité Interministériel de la Sécurité Routière

Les commentaires de la CFDT

CONTACT : André Chaudron ☎ 06 16 52 62 49

CFDT-USEE - Union des Syndicats de l'Écologie et de l'Équipement

30 passage de l'Arche - 92055 La Défense cedex

✉ : cfdt.syndicat@i-carre.net

☎ 01 40 81 24 00 📠 01 40 81 24 05

<http://www.cfdt-ufeem.org>

Au-delà des slogans (permis « moins long, moins cher, plus sûr »), la réforme du permis de conduire va dans le bon sens. Mais les moyens ne sont pas vraiment à la hauteur !

Lors de son audition par l'ingénieur général Lebrun, la CFDT avait mis l'accent sur les enjeux principaux à ses yeux : l'amélioration du taux de réussite à l'examen, non pas en abaissant les exigences, mais en améliorant la formation des candidats et la revalorisation du rôle des inspecteurs. Pour cela, elle demandait :

- de miser sur la formation professionnelle continue des moniteurs et l'évaluation des auto-écoles par les IPCSR ;
- de favoriser la baisse du coût du permis, notamment pour les jeunes, avec la création d'un « chèque-permis » comme il y a les chèques-déjeuner ou les chèques-vacances ;
- de recruter, améliorer les conditions de travail des inspecteurs et reconnaître leurs compétences.

La CFDT voit ses options confortées par la réforme en cours mais ne baisse pas la garde !

Mesure n°1 : Faire passer jusqu'à 120 000 examens supplémentaires en 2009, par des délégués et des inspecteurs volontaires en activité, rémunérés sous forme de vacations ou d'heures supplémentaires défiscalisées, complétés si nécessaire par de jeunes retraités rémunérés sous forme de vacations. **Redéployer 55 emplois de fonctionnaires d'administration centrale sur des postes d'inspecteurs** dans les départements où la situation est la plus critique, pour faire passer 250 000 examens.

Échéance : ouverture de places d'examen supplémentaires dès janvier 2009

L'AVIS DE LA CFDT : Plutôt une bonne nouvelle ! C'est bien 55 **inspecteurs** du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) qui seront affectés à l'éducation routière (ER) et non des personnels de catégorie C redéployés pour effectuer des séances d'examen théorique général (ETG). Mais en supprimant des postes ailleurs, ce qui posera d'autres problèmes !

En outre, 30 IPCSR seulement sont prévus pour 2009 et devront d'abord être formés pendant 6 mois, puis 25 autres en 2010. Par rapport à l'objectif des 120 000 examens supplémentaires en 2009, selon nos calculs, il y a donc un déficit de 78 000 examens environ, soit 6 500 journées d'examens supplémentaires.

La CFDT n'est pas hostile au principe de recourir à des heures supplémentaires, pendant une période limitée, pour résorber les files d'attente dans les départements où la situation pose le plus de problèmes. Mais l'objectif sera difficile à tenir, car la vacation supplémentaire n'a pas été revalorisée depuis bien longtemps, malgré nos revendications successives, et n'est pas du tout attrayante ; l'appel aux retraités est généralement peu entendu.

Mesure n°2 : Permettre aux candidats de débiter les leçons de conduite sans attendre l'enregistrement du dossier d'inscription en préfecture. Supprimer le délai réglementaire d'un mois entre l'enregistrement du dossier du candidat et la présentation à l'épreuve de code. **Dématérialiser l'inscription des candidats au permis de conduire afin de gagner du temps administratif, en supprimant les aller-retour de dossiers entre écoles de conduite et préfecture.**

Faciliter la possibilité pour les écoles de conduite de présenter des candidats sur un centre d'examen autre que celui situé dans leur département d'implantation.

Échéance :
premier semestre 2009
(hors dématérialisation
de l'inscription,
effective en 2012).

L'AVIS DE LA CFDT : Raccourcir les délais d'attente, voire les supprimer lorsqu'ils sont inutiles, pourquoi pas ? Mais attention à ne pas faire resurgir les vieux démons de la formation express, qui mène à l'échec à l'examen. **La dématérialisation des dossiers d'inscription est une revendication de la CFDT. Elle fera gagner du temps aux candidats, et l'inspecteur verra ses conditions de travail améliorées.** Il n'aura plus à effectuer la vérification des documents papiers, qui pourra être faite en amont, et pourra se consacrer entièrement à l'examen proprement dit.

Mesure n°3 : Mesures propres à la conduite accompagnée après 18 ans. Dès lors que le candidat a réalisé les 20 heures de conduite obligatoires en école, durée minimum de la conduite accompagnée de trois mois (au lieu d'un an) et kilométrage minimal à effectuer de 1 000 km (au lieu de 3 000 km) ; **mesures communes à l'AAC et à la conduite accompagnée après 18 ans :** pour rendre ces dispositifs plus attractifs et efficaces, remplacer l'âge minimal de 28 ans pour être accompagnateur par l'obligation de détenir son permis B depuis au moins 5 ans, promouvoir des réseaux d'accompagnateurs hors cadre familial (associations de jeunes retraités, automobile-clubs,...) et renforcer leur préparation (remise d'un guide de l'accompagnateur, association aux dernières leçons de conduite avant la phase de conduite accompagnée, échanges en groupes lors des 2 rendez-vous pédagogiques) ; mettre en place une action de communication pour promouvoir ces dispositifs.

Échéance :
juin 2009.

L'AVIS DE LA CFDT : La conduite accompagnée, en complément de formation, reste le système actuel d'éducation routière le plus performant, et nous avons souhaité qu'il soit rendu plus accessible à tous. Mais **le faible kilométrage (1 000 km) imposé aux plus de 18 ans risque d'atténuer les effets bénéfiques.**

Mesure n°4 : Assurer à partir du second semestre 2009, la prise en charge par le Fonds de cohésion sociale du cautionnement du prêt « permis à un euro par jour » pour les jeunes exclus du système bancaire et inscrits dans une démarche de formation ou d'accès à l'emploi.

Échéance : initiation
au second semestre 2009
avec les organismes
financiers puis extension
début 2010 à l'ensemble
des banques.

Mesure n°5 : Conjuguer les efforts de l'État et des collectivités locales pour promouvoir les différentes aides financières dont peuvent bénéficier les candidats au permis de conduire ; soutenir en particulier l'Association des Maires de France pour développer le dispositif de bourses au permis. Élaborer un site internet partenarial dédié à l'ensemble des dispositifs d'aide au permis de conduire.

Échéance :
premier semestre 2009

Mesure n°6 : étendre les dispositifs d'aide à l'obtention du permis de conduire, pilotés par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi, pour lesquels la conduite d'un véhicule est une condition essentielle d'une insertion durable dans l'emploi ; dans les départements où des retards se sont accentués, attribuer en priorité des places d'examen aux personnes ayant une promesse d'embauche, pour un emploi nécessitant d'être titulaire du permis de conduire.

Échéances :
- 1^{er} trimestre 2009 :
extension des
expérimentations ;
- 2009/2010 : montée
en charge du dispositif.

Mesure n°7 : soutenir financièrement, à hauteur de 15 millions d'euros par an, 15 000 formations au permis de conduire pour les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) inscrits dans une démarche d'accès à l'emploi ; prévoir une procédure exceptionnelle permettant d'attribuer en priorité des places d'examen aux personnes bénéficiant d'un parcours d'insertion.

Échéance : juillet 2009

L'AVIS DE LA CFDT : L'État reste très frileux, alors que le coût supporté par l'utilisateur dissuade certains non pas de conduire, mais de passer le permis. Le « permis à 1 euro par jour » a échoué, et le cautionnement par l'État n'y changera rien. Pour la CFDT, il faut **développer les aides directes sous toutes leurs formes... et réduire le taux d'échec.**

Quant à la discrimination positive pour les demandeurs d'emploi ayant une promesse d'embauche, elle suscite **quelques réserves, notamment pour sa mise en œuvre et pose des questions.** Que devient l'égalité des droits ? Cela ne risque-t-il pas de marginaliser davantage ceux qui ne trouvent pas d'emploi ? Comment gérer les 2 types de répartition de places d'examen, nominative pour les demandeurs d'emploi et par établissement de la conduite, surtout avec les moyens actuels ? Sans doute conviendra-t-il de s'inspirer des règles de réservation du logement social à disposition du préfet, en réservant un quota préfectoral pour ce type de demande.

L'idée d'un **droit opposable** pour les candidats ayant attendu exagérément longtemps, non retenue pour l'instant, fera partie des propositions que nous porterons dans les groupes de travail à venir. Les délais d'attente excessifs, bien que rares, mettent en exergue les dysfonctionnements du service et nuisent à son image.

Mesure n°8 : Valider la convention visant à développer la conduite accompagnée en entreprise, pour les jeunes en apprentissage dans les métiers du bâtiment. Proposer aux différentes branches de l'artisanat de développer ce dispositif.

Échéances :
- début 2009 pour les
métiers du bâtiment ;
- courant 2009
pour les autres
secteurs de l'artisanat.

Mesure n°9 : Demander aux préfets de mobiliser les moyens nécessaires, en lien avec les collectivités territoriales, pour **soutenir l'activité et le développement des écoles de conduite associatives**, afin d'augmenter de 50 % le nombre de bénéficiaires d'un accompagnement personnalisé.

Échéance :
premier semestre 2009

L'AVIS DE LA CFDT : Les écoles de conduite associatives réalisent souvent du bon travail, malgré le peu de moyens mis à leur disposition et les difficultés qu'elles rencontrent, par rapport à la détresse sociale et la grande précarité de leurs élèves. Il faut favoriser un meilleur « maillage » géographique du territoire national.

Mesure n°10 : Faire évoluer les contenus pédagogiques de l'ASSR afin d'intégrer les nouvelles connaissances en matière de comportement et de conduite. **Développer les partenariats avec les associations de sécurité routière** afin de faciliter leurs interventions notamment dans les lycées. **Conseiller les jeunes** dans leur parcours d'apprentissage lors de la journée d'appel de préparation à la Défense (faire le lien entre l'éducation dispensée dans le cadre scolaire et la préparation à l'examen du permis de conduire, en insistant sur les possibilités de l'apprentissage en conduite accompagnée).

Échéance :
2009/2010

Mesure n°11 : Procéder pour le second semestre 2009 à la révision générale des questions de code, tant sur les thématiques que sur les aspects pédagogiques. **Organiser, dans un délai de deux ans, le passage de l'épreuve de code sur ordinateur individuel**, en lieu et place du système de diaporama avec boîtier individuel.

Échéance : 6 mois pour revoir les questions (groupe de travail ouvert : éditeurs pédagogiques, jeunes, force de l'ordre, etc.)
2 ans pour l'examen sur ordinateur.

L'AVIS DE LA CFDT : Nous sommes très sceptiques quant aux délais annoncés, notamment en matière de dotation, dans les centres, d'ordinateurs individuels pour le passage de l'épreuve de code (nous attendons toujours les ordinateurs individuels prévus pour tous les IPCSR !). Par ailleurs, l'individualisation de l'examen théorique favorisera l'emploi de personnels autres que des IPCSR pour l'examen théorique. C'est acceptable si c'est pour redéployer ceux-ci sur d'autres missions liées à la sécurité routière, notamment l'évaluation des auto-écoles.

Mesure n°12 : Modifier la grille d'évaluation des candidats à la conduite, pour passer du décompte d'erreurs à un véritable bilan de compétences et de comportement.

Échéance : 2010 pour la mise en œuvre.

L'AVIS DE LA CFDT : Si le but est d'obtenir un futur conducteur plus performant et de voir baisser les chiffres en matière d'accidentologie, et non de faciliter l'obtention du permis en baissant le niveau de l'examen, nous sommes prêts à discuter. Nous avons demandé que soient mis en place au plus vite, par l'administration, des groupes de travail, afin d'élaborer de manière concertée une nouvelle épreuve pratique du permis de conduire.

Mesure n°13 : Intégrer les objectifs du Grenelle de l'environnement aux différentes phases de l'éducation routière, en milieu scolaire comme dans les écoles de conduite.

Modifier les épreuves de l'examen du permis de conduire de manière à pouvoir évaluer les savoir-être et les savoir-faire.

Échéance :
2009/2010

Mesure n°14 : Mettre en place et normaliser, à partir de 2009, des rendez-vous facultatifs d'évaluation et d'actualisation des connaissances.

Échéances :

- 2009 : initialisation ;
- 2010-2011 : développement.

L'AVIS DE LA CFDT : Nous regrettons beaucoup que la formation post-permis, avec un retour obligatoire à l'établissement de la conduite pour les conducteurs novices, n'ait pas été retenue. Elle s'inscrivait dans un continuum de suivi, revendiqué par de nombreux acteurs de la sécurité routière. Les rendez-vous facultatifs d'actualisation des connaissances auront certainement peu d'adeptes, il ne s'agit que d'un **effet d'annonce**.

Mesure n°15 : Renforcer le dialogue entre la profession et l'État en élargissant les compétences du « Conseil supérieur de l'enseignement de la conduite automobile et de l'organisation de la profession (CSECAOP) » ; il s'agit de pouvoir traiter l'ensemble des questions d'éducation routière. Mettre en place des comités locaux permettant d'assurer la permanence du dialogue au niveau départemental. Mettre en place un diplôme d'enseignant à la conduite certifié au-delà du seul ministère des Transports. Ce diplôme permet de sanctionner les capacités pédagogiques et les connaissances nécessaires pour enseigner. La préparation à ce diplôme sera réexaminée. Rendre obligatoire la formation continue de manière à permettre un déroulement de carrière des enseignants à la conduite. Mettre en place des qualifications complémentaires au diplôme d'enseignant de manière à permettre aux enseignants de pouvoir assurer des formations spécifiques (ex : pour des personnes handicapées ; pour des sessions postérieures à la délivrance du permis de conduire ; à des situations particulières, telles que le verglas, la neige ou la glace, etc.).

Engager la concertation avec la profession pour mettre en place un processus qui pourra aller jusqu'à la certification de la qualité du service rendu par les écoles de conduite. Ce processus permettra aux inspecteurs du permis de conduire de participer à la valorisation de la profession.

Échéances :

- 2009 pour les instances de concertation ;
- 2010 pour la mise en place de la formation continue et du conventionnement ou de la certification des écoles de conduite ;
- 2011 pour la mise en place du diplôme et des qualifications complémentaires.

L'AVIS DE LA CFDT : La CFDT est favorable aux mesures permettant d'élever la qualification des moniteurs (notamment la formation continue) et la qualité de l'enseignement. L'évaluation par les IPCSR y contribuera et constitue un enrichissement du métier. Mais nous avons demandé (et cela a recueilli un large consensus des participants aux réunions de concertation) :

- **que ces contrôles soient effectués par des inspecteurs de centres d'examen différents de ceux qui examinent généralement leurs élèves,**
- **que des sanctions soient réellement prises par l'administration en cas de manquements graves et répétés du moniteur ou de l'établissement de la conduite,**
- **que la formation adéquate soit dispensée à tous les IPCSR concernés.**

Mesure d'organisation administrative : Améliorer le pilotage au niveau national des services de l'État en charge du permis de conduire afin de rendre le système plus efficace au profit des usagers (candidats au permis et auto-écoles). Mise en place d'inspections de régularité et, en cas de dysfonctionnements particuliers, d'inspections de déontologie ; ces inspections seront conduites conjointement par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et l'inspection générale de l'administration (IGA). Nommer auprès de la déléguée interministérielle à la sécurité routière, un haut fonctionnaire chargé du pilotage de la réforme.

Échéances :

- *évaluation annuelle de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures sur le terrain ;*
- *organisation administrative modernisée sous trois ans.*

L'AVIS DE LA CFDT : La réorganisation des services de l'État s'est faite et continue de se faire **sans aucune concertation** avec les représentants des personnels. La nomination d'un haut fonctionnaire chargé du pilotage de la réforme du permis de conduire nous inquiète particulièrement : celui-ci aura-t-il une marge de manœuvre permettant aux groupes de travail d'agir dans le cadre d'une réelle concertation, ou devra-t-il appliquer les consignes qui lui ont été données ? **Nous sommes convaincus que cette réforme ne pourra se faire que dans la concertation. Dans le cas contraire, elle serait vouée à l'échec.**

Au total, nous avons obtenu gain de cause sur les points essentiels qui concernaient notre service et l'avenir de notre profession. **Il n'est plus question d'externalisation du service du permis de conduire vers un opérateur spécifique ni de privatisation des épreuves des permis du groupe lourd.** C'est une victoire qu'il ne faut pas minimiser sur les projets d'inspiration libérale de certains partis politiques, de syndicats patronaux d'auto-écoles et même... d'un petit groupe d'inspecteurs.

L'action de la CFDT a été un élément déterminant. Notre participation aux réunions de concertation a permis d'avancer. Nous avons convaincu les deux autres organisations syndicales représentatives de la profession de se rendre aux réunions de concertation qu'elles envisageaient de boycotter, ce qui a permis un dialogue y compris avec les représentants des établissements de conduite. Notre contribution au rapport Lebrun a été appréciée.

La CFDT n'a jamais cessé d'être force de proposition, mais a été aussi partie prenante dans les actions. Une première étape est maintenant franchie, mais beaucoup de points n'ont pas encore été évoqués concernant notre profession, et tout particulièrement les statuts et les missions des IPCSR, le déroulement de carrière et l'amélioration des conditions de travail.

La CFDT s'impliquera entièrement dans les réunions de travail qui devraient bientôt reprendre avec l'administration à propos de cette réforme.

Vous pouvez compter sur nous !